

## **SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 3 JUIN 2019**

Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 3 juin 2019, à 16 h 00. La séance est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

### **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

#### **RECOMMANDATION CP-19-133**

##### **Réfection de la façade de l'entrepôt - rue Laval de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel - Toiture**

Considérant que l'architecte, Daniel Cournoyer, mentionnait qu'une peinture de type « Unifix » à base d'uréthane, qui contribue à sceller les ouvertures autour des fixations, pourrait être appliquée pour réparer la toiture de l'entrepôt sur la rue Laval;

Considérant que lesdits travaux de peinture de la toiture ont été estimés à 6 055,80 \$ plus taxes;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE l'architecte, Daniel Cournoyer, demande une soumission à l'entrepreneur Construction Beaulieu et Bergeron pour effectuer les travaux de peinture de la toiture de l'entrepôt de la rue Laval avec de la peinture de type « Unifix » à base d'uréthane qui contribue à sceller les ouvertures autour des fixations.

#### **RECOMMANDATION CP-19-134**

##### **Mandat à des firmes spécialisées Entretien des aménagements paysagers dans les parcs et espaces municipaux**

Considérant que l'entretien des aménagements paysagers dans les parcs et les espaces municipaux réalisé, en 2018, par l'entreprise "Jardins du Petit Côteau" a donné pleine satisfaction;

Considérant qu'il serait avantageux de confier l'entretien desdits aménagements paysagers à la même firme;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

D'octroyer au Jardin du Petit Côteau, l'entretien des aménagements paysagers dans les parcs et les espaces municipaux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel aux mêmes conditions que la saison 2018.

### **ARÉNA**

Le Secrétaire-trésorier fait état des activités de l'aréna que des diverses correspondances.

## PARCS ET LOISIRS

### RECOMMANDATION CP-19-135

#### **Fête Nationale 2019** **Messe en plein air**

Considérant que M. Martin Lajeunesse, représentant régional de la Société Saint-Jean-Baptiste, a demandé l'autorisation de présenter une messe en plein air avec une chorale au parc de la Pointe-aux-Pins lors de la Fête Nationale;

Considérant qu'une contribution financière a aussi été demandée pour l'organisation de ladite messe;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel autorise la tenue de la messe au parc de la Pointe-aux-Pins dans le cadre de la Fête Nationale, sans contribution financière.

### RECOMMANDATION CP-19-136

#### **Journée horticole** **Prochaine édition**

Considérant que la journée familiale horticole, du 18 mai dernier, a connu un immense succès et s'est avérée une des plus belles présentations de cette activité;

Considérant que les membres du Conseil désirent reconduire cette activité en 2020;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

DE poursuivre cette activité et de tenir la journée familiale horticole le samedi 16 mai 2020.

D'aviser la compagnie Rio Tinto Fer et Titane de la tenue de la journée familiale horticole le samedi 16 mai 2020.

D'aviser également la Sûreté du Québec - Poste MRC de Pierre-De Saurel de la tenue de la journée familiale horticole le samedi 16 mai 2020.

## SUBVENTION, COTISATION, PUBLICITÉ

### RECOMMANDATION CP-19-137

#### **Subvention, Cotisation, Publicité**

En réponse aux demandes formulées ci-après, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

- CJSO  
Vœux Fête Nationale et Fête du Canada: **refusée**
- AFÉAS Saint-Joseph-de-Sorel  
Demande de subvention 2019 : **200,00 \$**

**AUTRES OBJETS**

**RECOMMANDATION CP-19-138**

**Résolution concernant l'enchère par la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel lors de vente pour taxes municipales ou scolaires ou sous contrôle de justice**

Considérant que la Commission scolaire de Sorel-Tracy a mis en vente pour taxes scolaires des immeubles situés dans le territoire de Saint-Joseph-de-Sorel;

Considérant qu'il y a lieu de se prévaloir de l'article 536 de la Loi sur les cités et villes et d'adopter une résolution générale;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

D'autoriser le maire, le maire suppléant, le directeur général ou l'assistant secrétaire-trésorier, lorsque des immeubles situés sur le territoire de Saint-Joseph-de-Sorel sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires ou sous contrôle de justice ou toute autre vente ayant le même effet, à enchérir jusqu'à concurrence des montants prévus à l'article 536 de la Loi sur les cités et villes et à acquérir ces immeubles au nom de la Ville.

**RECOMMANDATION CP-19-139**

**Sécurité routière - Secteur scolaire (École Martel)  
Corridor de circulation pour étudiants**

Considérant que les coûts d'aménagement d'un corridor de circulation pour étudiants « option 1 » de la Commission scolaire se sont avérés trop élevés, puisqu'ils impliquaient le déplacement d'une ligne d'Hydro-Québec et l'abattage d'un arbre;

Considérant que la Commission scolaire envisage une autre option qui n'impliquerait pas le déplacement d'une ligne d'Hydro-Québec;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

D'attendre que la Commission scolaire produise une autre option d'aménagement visant à assurer une circulation sécuritaire pour les étudiants dans le secteur de l'école Martel.

**RECOMMANDATION CP-19-140**

**O.M.H. Pierre-De Saurel  
Résidence Saint-Joseph-de-Sorel  
Adoption budget 2019**

Considérant que la Société d'Habitation du Québec a approuvé le budget initial 2019 présenté par l'OMH Pierre-De Saurel pour la résidence Saint-Joseph-de-Sorel;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, conformément au règlement de la Société d'Habitation du Québec, accepte le budget initial 2019 de l'OHM Pierre-De Saurel pour la résidence Saint-Joseph-de-Sorel pour l'exercice financier 2019 qui prévoit un déficit d'exploitation de 47 960 \$, absorbé dans une proportion de 90% (43 164 \$) par la Société d'Habitation du Québec et 10% (4 796 \$) par la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, le tout tel qu'approuvé par la Société d'habitation du Québec.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyés à même le Plan québécois des infrastructures (PQI)."

**RECOMMANDATION CP-19-141**

**Union des municipalités du Québec**  
**Assises annuelles les 21 et 22 mai 2020 à Montréal**

Considérant que les Assises annuelles 2020 de l'Union des Municipalités du Québec se tiendront, les 21 et 22 mai 2020, au Palais des Congrès de Montréal;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

DE déléguer trois (3) représentants du Conseil Municipal pour assister aux Assises annuelles 2020 de l'Union des Municipalités du Québec, les 21 et 22 mai 2020, à Montréal soient le Maire Vincent Deguise et les conseillers Jean-Guy Cournoyer et Serge Baron.

**RECOMMANDATION CP-19-142**

**Frigos Touski**  
**Demande de rencontre**

Considérant qu'une première rencontre avec les porteurs du projet permettrait de bien définir le projet pour Saint-Joseph-de-Sorel, d'envisager les alliances sur le terrain possibles, de discuter des dates d'implantation, de connaître le matériel inclus par la TASA et autres points;

Considérant que, suite à cette rencontre, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel se réserve la décision finale de l'adhésion à ce projet;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

DE planifier une rencontre avec les responsables porteurs du projet et les représentants de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

DE se réserver le droit de ne pas adhérer à ce projet suite à la rencontre.

**RECOMMANDATION CP-19-143**

**Résolution concernant la démolition des**  
**bâtiments situés au 110 et 112, rue Mc Carthy**  
**lot 2 931 903**

Considérant que la firme FQM Évaluation Foncière, après avoir visité et inspecté le bâtiment résidentiel situé au 110 et 112, de la rue Mc Carthy, confirme dans son rapport du 29 mai 2019 que ce bâtiment est vétuste, en mauvais état d'entretien, a subi d'importants dommages suite à l'infiltration d'eau, est abandonné, a perdu 84 % de sa valeur par vétusté, est dangereux et inhabitable;

Considérant que ce bâtiment est devenu pratiquement irréparable et qu'il doit être démoli ainsi que la remise accessoire attenante;

Considérant qu'il y a lieu de demander au propriétaire de démolir ce bâtiment;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

DE demander au propriétaire du lot 2 931 903 du cadastre du Québec, 110 et 112, de la rue Mc Carthy, de démolir le bâtiment résidentiel et la remise érigée sur ce lot et de mandater les avocats Delisle & Delisle SENC pour aviser les propriétaires et, à défaut par eux, d'exécuter les travaux dans les 30 jours suivants, faire toutes les procédures nécessaires ou utiles pour obtenir des tribunaux une ordonnance à cette fin.

**CORRESPONDANCE**

Le Secrétaire-trésorier porte à l'attention des membres la correspondance reçue et expédiée depuis la dernière séance.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RECOMMANDATION CP-19-144**

**Levée de la séance**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la séance soit levée.

---

Maire

---

Secrétaire-trésorier